



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le 13-08-2024

ID : 013-211301049-20240809-DEC2024_171-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-171

ACHAT DE MATERIEL D'UN SYSTEME ALERTE-INTRUSION ET RISQUES MAJEURS ENTRE LA COMMUNE DE SAUSSET LES PINS ET LA SAS MY KEEPER

Nomenclature ACTES : 3 . 1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les- Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'installer le dispositif d'un système d'alerte intrusion et risques majeurs dans les différents bâtiments de la commune de Sausset les Pins
Considérant les trois offres de prestataires et l'analyse des offres qui a suivi

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la SAS MY KEEPER représentée par Madame Evelyne DEMARCHEZ, président, sis 154 Chemin St Michel 06620 LE BAR SUR LOUP afin d'installer un dispositif d'alerte intrusion et risques majeurs pour les Etablissements scolaires, crèche et les ERP de la commune de Sausset les Pins.

ARTICLE 2 : Un prix global et forfaitaire de **15 500,00 € euros HT**, décomposé comme suit :

Offre

- Montant en euros HT total :

15 500, 00 € euros HT

- Montant en euros TTC (TVA au taux de 20 %) :

18 600,00 € euros TTC



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

ID : 013-211301049-20240809-DEC2024_171-CC



ARTICLE 3 : La maintenance préventive et garantie pièce et mains d'œuvre sur 24 mois et offerte par la SAS MY KEEPER.

ARTICLE 4 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 9 août 2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND